

# Conseil Municipal De Hanvoile

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. Daniel, Boucher, Hédin, Ferdoelle, Gille, Péron, Maron,  
MMES Bellu, Bellay, Dewulf, Triboulet, Parmentier

**ABSENTS** : M. Maugez (pouvoir à M. Daniel), M. Renard (pouvoir à M. Ferdoelle),  
M. Beuwsaert

Madame Séverine Bellu est nommée secrétaire de séance.

### **Procès-Verbal 3.2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 19 Mars 2021. Le compte rendu de la séance du 19 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Début de séance à 20h30.**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1, N°2 ET N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE RUE DE VILLEMURAY ET RUE DU CHATEAU :**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer les avenants N°1, N°2 et N°3 concernant les travaux de réfection de voirie rue de Villemuray et rue du Château. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants cités ci-dessus.

#### **MISE EN PLACE DES TARIFS POUR PHOTOCOPIES :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place les tarifs pour photocopies comme suit :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,30 €
- Photocopies A3 noir et blanc : 0,50 €
- Photocopies A4 couleur : 0,60 €
- Photocopie A3 couleur : 1,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

#### **BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions :

**Section de fonctionnement** : En dépenses et en recettes : **109 646,00 €**

**Section d'investissement** : En dépenses et en recettes : **258 269,00 €**

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire donne ses propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2021

DENOMINATION	MONTANT
Société Chasse	100,00 €
Cercle des jeunes de Hanvoile	350,00 €
UMRAC Hanvoile	115,00 €
Comité aide aux Cheveux Blancs	350,00 €
Club des Flocons Blancs	150,00 €
Association Graines de Mômes	350,00 €
Emion	80,00 €
Foyer Rural de Songeons	100,00 €
Sporting Club Songeonnois	80,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 675,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2021.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :**

Monsieur le Maire informe que, dès 2021, nous ne percevrons plus de produit TH sur les résidences principales. L'Etat a décidé de compenser cette perte par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou surcompensation.

Concrètement, le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux départemental qui était de **21.54%** à notre taux communal de TFB 2020.

Cette addition, dénommée rebasage, déterminera pour l'année 2021 le nouveau taux de référence de notre taxe foncière bâtie.

Pour la Commune, notre taux de TFB en 2020 était de **30,45 %**, notre taux de référence de TFB en 2021 sera de 30,45 + 21,54 soit 51,99 %, avec un coefficient correcteur de 1,134966 pour la sous compensation.

La part Taxe foncière bâti du département étant supprimée, **l'impact sur l'impôt devrait être nul.**

Monsieur le Maire donne les propositions des taux pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 51,99 %
- Taxe foncière non bâti : 44,68 %
- CFE : 9 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les taux des taxes locales pour l'année 2021.

### **BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE :**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions :

**Section de fonctionnement :** En dépenses et en recettes : **831 195,00 €**

**Section d'investissement :** En dépenses et en recettes : **749 089,00 €**

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Ferdoelle demande s'il serait possible de baliser les sentiers de randonnée pédestre. Monsieur le Maire rappelle que tous les parcours sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et seront intégrés sur le site de la Commune. Cependant Monsieur le Maire en informera le service concerné.

Monsieur Ferdoelle souhaite qu'une journée « nettoyons la nature » soit organisée. Le conseil donne avis favorable et Monsieur le Maire se renseignera auprès de l'assurance pour la protection des participants en cas d'accident.

Madame Triboulet signale que des administrés se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes au sein de la Commune et plus particulièrement Rue Adam. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas uniquement dans la rue Adam, des travaux de voirie et d'aménagement sécuritaire sont prévus dans cette rue, nous sommes en attente d'accords de subventions. Mais Monsieur le Maire rappelle aussi que lorsque le sujet est évoqué dans les comptes-rendus, des courriers arrivent systématiquement en mairie pour se plaindre d'éventuelles gênes que cela occasionnerait (chicane, stop, dos-d'âne etc...) et en précisant « surtout pas devant chez moi ! ». Malgré cela, des décisions seront prises et nous comptons sur un comportement responsable de chacun.

Monsieur le Maire informe que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront le 20 et 27 juin.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 22h55.